

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC61
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Décompte de charges du logement communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe la participation aux charges locatives à payer par M. et Mme Paulo MESQUITA, pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010, pour le logement situé 20 rue Haute à Minversheim, à **398 €** réparties comme suit :
 - o frais de chauffage : 894 €
 - o eau et assainissement : 222 €
 - o électricité : 482 € soit un total de 1 598 € – 1 200 € (avances sur charges perçues) = 398 €
- autorise les locataires à demander un paiement échelonné auprès de la Trésorerie de Hochfelden ;
- propose aux locataires d'augmenter le montant de l'avance sur charges à 120 € par mois à compter du mois de novembre 2010.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC62
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Cession du bail de la chasse- nouveau locataire, annule et remplace la délibération du 25 septembre 2006.

Vu la demande de cession de bail de la chasse formulée par M. Gérard Lechner au profit de l'Association de Chasse du Koppenberg et environs ;

Vu l'avis favorable émis par la commission communale consultative de la chasse le 21 octobre 2010 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'agréer la demande de cession de son bail de chasse formulée par M. Gérard LECHNER, locataire actuel, au profit de l'Association de chasse du Koppenberg et environs, avec effet au 1^{er} février 2011.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC63
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Centre de Gestion du Bas-Rhin : demandes d'affiliations volontaires.

Vu les demandes d'affiliations volontaires formulées par le Syndicat Mixte du SCOT de la Bruche à Molsheim, du Syndicat Mixte pour l'enlèvement des Ordures ménagères de Bischwiller et environs et du syndicat mixte de la région de Sultz Sous Forêt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SCOT de la Bruche à Molsheim et du Syndicat Mixte de la Région de Sultz sous Forêt au centre de Gestion de la fonction publique Territoriale du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2011, et du syndicat Mixte pour l'enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et environs à compter du 1^{er} janvier 2010.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC64
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Droit de préemption urbain

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Thierry BECHMANN, notaire à Hochfelden, concernant le bien immobilier situé 5 rue Roth à Minversheim:

- Section n° 4, parcelles n° 146/116 de 4,67 ares
- Section n° 4, parcelles n° 148/117 de 3,14 ares
- Section n° 4, parcelles n° 176/116 de 2,15 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 10DELC65
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Droit de préemption urbain

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Thierry BECHMANN, notaire à Hochfelden, concernant le bien immobilier situé 6 rue de l'Arc en Ciel à Minversheim:

- o Section n° 4, parcelles n° 606/76 de 5,91 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 10DELC66
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Travaux Rue du Junkersberg/ Rue du Koppenberg : attribution des marchés

Vu le résultat de la consultation des entreprises ;
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de voirie définitive rue du Junkersberg, à l'entreprise Wicker, sise rue Principale à Schaffhouse/ Zorn, pour un montant estimé à 20 135, 00 € HT ;
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Coût des travaux : 24 081,46 € TTC
 - o Honoraires : 1 811,64 € TTC
 - o FCTVA : 4 008,76 €
 - o Fonds propres de la commune : 21 884,34 €
- autorise le Maire à signer tout acte administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 10DELC67
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Rue du Koppenberg : pose d'un caniveau de captage

Vu le résultat de la consultation des entreprises ;
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de pose d'un caniveau de captage des eaux de pluie, à l'entreprise Wicker, sise rue Principale à Schaffhouse/ Zorn, pour un montant estimé à 7 377, 00 € HT ;
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Coût des travaux : 8 822,89 € TTC
 - o Honoraires : 663,78 € TTC
 - o FCTVA : 1 468,73 €
 - o CG67 : 2 855,52 €
 - o Fonds propres de la commune : 5 162,42 €
- autorise le Maire à demander les subventions réglementaires,
- autorise le Maire à signer tout acte administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 10DELC68
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Rue du Koppenberg : travaux d'entretien du fossé

Vu le résultat de la consultation des entreprises ;
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux d'entretien du fossé rue du Koppenberg, à l'entreprise Wicker, sise rue Principale à Schaffhouse/ Zorn, pour un montant estimé à 5 715, 00 € HT ;
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Coût des travaux : 6 835,14 € TTC
 - o Honoraires : 514,28 € TTC
 - o FCTVA : 1 137,84 €
 - o CG67 : 2 212,20 €
 - o Fonds propres de la commune : 3 999,38 €
- autorise le Maire à demander les subventions réglementaires,
- autorise le Maire à signer tout acte administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC69
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Fixation des ratios d'avancement de grade

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, et vu qu'il n'y a qu'un seul agent dans chaque filière représentée dans la commune,

Considérant l'avis favorable du CTP du 14/01/2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retenir un ratio à 100% et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve :
 - o que les conditions statutaires soient remplies (valeur professionnelle et acquis de l'expérience professionnelle des agents).
- fixe les ratios d'avancement de grade comme suit :

Grade d'avancement	Ratio (%)	Observations
Rédacteur Principal	100	
Rédacteur chef	100	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100	
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	100	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100	

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC70
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 25 octobre 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Budget assainissement : collecte et reversement provisoires de la participation à la modernisation des réseaux d'assainissement pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin -Meuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide les modifications budgétaires suivantes :
 - o article 706121, redevance pour modernisation des réseaux de collecte : + 7600 €
 - o article 706129, reversement à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, redevance modernisation des réseaux de collecte : + 7600 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Affiché le 29/10/2010